

RÉUNION RÉGULIÈRE DU CONSEIL MUNICIPAL

LE LUNDI 3 MARS 2014 à 20 h

N° 2260

PROCÈS-VERBAL de la réunion régulière, tenue par le conseil municipal de Stoke, au bureau municipal, situé au 403, rue Principale, Stoke, le **lundi 3 mars 2014** à 20 h et présidée par le maire Monsieur Luc Cayer.

Présences : Siège N° 1 : Sylvain Paquin
 Siège N° 2 : Sylvain Chabot
 Siège N° 4 : Lucie Gauthier
 Siège N° 5 : Daniel Dodier
 Siège N° 6 : Mario Carrier

Absence : Siège N° 3 : Steeves Mathieu

Julie Plamondon, secrétaire-trésorière et directrice générale est également présente.

ORDRE DU JOUR

1.00 OUVERTURE ET CONSTAT DE QUORUM

2.00 LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR ©

3.00 LECTURE ET ADOPTION DES PROCES-VERBAUX ©

Assemblée régulière du 3 février 2014 no. 2258
Assemblée spéciale du 3 mars 2014 no. 2259

4.00 CORRESPONDANCES ©

Une liste de la correspondance reçue, pendant la période du **1^{er} au 28 février 2014** inclusivement, est annexée à l'ordre du jour. Les copies remises aux membres du conseil sont indiquées par "c".

5.00 PERIODE DE QUESTIONS

6.00 DEMANDES ECRITES ET VERBALES

- 6.01 Appui au projet de gyrophare vert pour les pompiers volontaires
- 6.02 Appui à la relocalisation de la Maison de la famille Les Arbrisseaux
- 6.03 Course à vélo Stoke – St-Camille
- 6.04 Adhésion à Action Saint-François
- 6.05 Projet de panneau électronique au village

7.00 RAPPORT DES COMITES

8.00 TRESORERIE – COMPTES A PAYER ©

- 8.1 **Salaires** du 1^{er} au 28 février 2014 ©
Employés 19 671,90 \$ chèques #201400070 à 2014000110
- 8.2 **Déboursés** listes ©
Comptes à payer en date du 3 mars 2014 223 100,32 \$
Comptes payés depuis le 3 février 2014 21 560,58 \$

9.00 AVIS DE MOTION

- 9.01 Règlement N° 493 modifiant le règlement de lotissement N° 461

10.00 ADOPTION DES REGLEMENTS

10.01 Second projet du règlement N° 492 modifiant le règlement de zonage N° 460

11.00 AFFAIRES NON TERMINÉES

- 11.01 Résolution eau potable et gaz de schiste
- 11.02 Appui aux postiers
- 11.03 Mise à jour de la bibliothèque
- 11.04 Vacances annuelles 2014
- 11.05 Liste de destruction des archives
- 11.06 Présentation des services du Centre local de développement

12.00 DEPÔT DES RAPPORTS ET SUIVIS DE DOSSIERS

- 12.01 Rapport – inspecteur municipal
- 12.02 Rapport – directeur du service incendie

13.00 AFFAIRES NOUVELLES

- 13.01 Formations pour les élus
- 13.02 Modification au Règlement sur les restrictions visant l'utilisation des bâtiments
- 13.03 Adoption des états financiers 2013
- 13.04 Nomination des vérificateurs pour l'exercice se terminant au 31 décembre 2014
- 13.05 Reddition de compte au MTQ
- 13.06 Demande à la CPTAQ
- 13.07 Charte des saines habitudes de vie
- 13.08 Rénovations au bureau municipal
- 13.09 Vente d'immeubles pour non-paiement de taxes
- 13.10 Délégation lors de la vente d'immeubles pour non-paiement des taxes

14.00 INVITATIONS

15.00 VARIA

16.00 PÉRIODE DE QUESTIONS

17.00 FERMETURE

PROCÈS-VERBAL

1.00 OUVERTURE ET CONSTAT DE QUORUM

SUR UNE PROPOSITION DE : DANIEL DODIER
APPUYÉE PAR : SYLVAIN CHABOT

Rés. #2014-065

IL EST RÉSOLU que cette assemblée soit déclarée ouverte avec constat de quorum et de la régularité de la convocation.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2.00 LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR ©

ATTENDU QUE chacun des membres a pris connaissance de l'ordre du jour de la présente séance, lequel est lu à haute voix;

Rés. #2014-066

SUR PROPOSITION DE : SYLVAIN CHABOT
APPUYÉE DE : LUCIE GAUTHIER

IL EST RÉSOLU que l'ordre du jour proposé aux membres de ce conseil soit accepté tel que présenté.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

3.00 LECTURE ET ADOPTION DU PROCES-VERBAL ©

Assemblée régulière du 3 février 2014 no. 2258

ATTENDU QUE les membres du conseil déclarent et reconnaissent avoir reçu, avant ce jour, une copie du procès-verbal no. 2258 de la séance régulière du 3 février 2014;

Rés. #2014-067

SUR PROPOSITION DE : MARIO CARRIER
APPUYEE DE : SYLVAIN PAQUIN

IL EST RÉSOLU que le procès-verbal soit accepté tel que rédigé par la secrétaire-trésorière et directrice générale.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Assemblée spéciale du 3 mars 2014 no. 2259

ATTENDU QUE les membres du conseil déclarent et reconnaissent avoir reçu, avant ce jour, une copie du procès-verbal no. 2259 de la séance spéciale du 3 mars 2014;

Rés. #2014-068

SUR PROPOSITION DE : SYLVAIN CHABOT
APPUYEE DE : DANIEL DODIER

IL EST RÉSOLU que le procès-verbal soit accepté tel que rédigé par la secrétaire-trésorière et directrice générale.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

4.00 CORRESPONDANCES ©

ATTENDU QUE les membres du conseil ont pris connaissance du rapport sur la correspondance reçue à la municipalité du 1^{er} février au 28 février 2014 inclusivement;

ATTENDU QU'une copie de ce rapport a été remise à chaque membre avant la présente séance;

Rés. #2014-069

SUR PROPOSITION DE : MARIO CARRIER
APPUYEE PAR : SYLVAIN PAQUIN

IL EST RÉSOLU que ladite correspondance et ledit rapport soient et sont adoptés et déposés aux archives de la municipalité, pour y être conservés et être mis à la disposition de tous ceux qui désiraient en avoir copie et/ou communication.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

5.00 PERIODE DE QUESTIONS

Aucune question de l'auditoire.

6.00 DEMANDES ECRITES ET VERBALES

6.01 Appui au projet de gyrophare vert pour les pompiers volontaires

ATTENDU QU'il est souhaitable de réduire le temps de réponse des services d'urgence, notamment dans les municipalités qui n'ont pas de pompiers permanents;

ATTENDU QU'un gyrophare vert, permettrait d'identifier rapidement les intervenants en situation d'urgence et les rendrait plus visibles à longue portée, spécialement le soir et la nuit;

ATTENDU QU'ailleurs au Canada, plusieurs provinces, dont l'Ontario, permettent déjà aux pompiers volontaires de se servir de ce type de gyrophare;

ATTENDU QU'un regroupement milite afin de permettre l'utilisation d'un gyrophare vert au Québec dans les situations d'urgence et qu'il entend poursuivre ses représentations jusqu'à ce qu'il obtienne gain de cause;

ATTENDU QU'il y a lieu d'appuyer le regroupement dans ses revendications auprès de l'Assemblée nationale pour l'utilisation de gyrophares verts dans les situations d'urgence;

Rés. #2014-070

SUR PROPOSITION DE : LUCIE GAUTHIER

APPUYEE PAR : DANIEL DODIER

IL EST RÉSOLU d'appuyer le regroupement dans ses revendications auprès de l'Assemblée nationale pour l'utilisation de gyrophares verts dans les situations d'urgence.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

6.02 Appui à la relocalisation de la Maison de la famille Les Arbrisseaux

ATTENDU QUE la Maison de la famille Les Arbrisseaux a récemment relocalisé son siège social à Richmond;

ATTENDU QUE Windsor semble être une localisation plus favorable pour le siège social de la Maison de la famille;

ATTENDU QUE des points de service sont ouverts à Richmond, Windsor et Valcourt;

Rés. #2014-071

SUR PROPOSITION DE : SYLVAIN CHABOT

APPUYEE PAR : MARIO CARRIER

IL EST RÉSOLU d'appuyer le projet de relocalisation de la Maison de la famille Les Arbrisseaux à Windsor.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

6.03 Course à vélo Stoke – St-Camille

ATTENDU QU'un groupe organise une course à vélo sur route entre Stoke et St-Camille en mai prochain;

ATTENDU QUE l'accord du MTQ pour la tenue d'un tel événement nécessite l'appui de la Municipalité;

ATTENDU QUE ce type d'événement fait la promotion de saines habitudes de vie et d'excellence;

Rés. #2014-072

SUR PROPOSITION DE : SYLVAIN PAQUIN

APPUYEE PAR : LUCIE GAUTHIER

IL EST RÉSOLU d'appuyer le projet de course à vélo Stoke – St-Camille 2014 le 10 juin prochain.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

6.04 Adhésion à Action Saint-François

ATTENDU QU'Action Saint-François travaille à l'assainissement, la restauration, l'aménagement et la protection des cours d'eau du bassin versant de la rivière Saint-François depuis 1992;

ATTENDU QUE l'organisme a réalisé plusieurs activités sur différents cours d'eau du territoire de la Municipalité de Stoke;

Rés. #2014-073

SUR PROPOSITION DE : LUCIE GAUTHIER

APPUYEE PAR : DANIEL DODIER

IL EST RÉSOLU d'adhérer à Action Saint-François pour l'année 2014 au coût de 150 \$.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

6.05 Projet de panneau électronique au village

ATTENDU QUE le comité du 150^e anniversaire de Stoke souhaite faire l'acquisition d'un nouveau panneau électronique, lequel servirait à annoncer les événements du 150^e, mais également d'autres annonces d'intérêt public;

Rés. #2014-074

SUR UNE PROPOSITION DE : SYLVAIN CHABOT
APPUYÉE PAR : DANIEL DODIER

IL EST RÉSOLU d'appuyer le projet d'achat d'un panneau électronique du comité du 150^e de Stoke, totalisant 26 000 \$;

IL EST RÉSOLU d'accorder une aide financière représentant 50 % du projet et pouvant atteindre 13 000 \$;

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

7.00 RAPPORT DES COMITES

VOIRIE

Achat de pneus

ATTENDU QUE des soumissions ont été demandées pour l'achat de pneus pour la camionnette (quatre pneus d'été) et le Kubota (deux pneus avant);

Rés. #2014-075

SUR PROPOSITION DE : SYLVAIN PAQUIN
APPUYÉE PAR : SYLVAIN CHABOT

IL EST RÉSOLU de procéder à l'achat de quatre pneus d'été Toyo open au coût unitaire de 165 \$ (posés et balancés) et de deux pneus pour le Kubota au coût unitaire de 34 \$ auprès de Service de pneus Comeau inc.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Abat-poussière

ATTENDU QUE des soumissions ont été reçues en lien avec l'achat d'abat-poussière pour l'été 2014.

Rés. #2014-076

SUR UNE PROPOSITION DE : SYLVAIN PAQUIN
APPUYÉE PAR : LUCIE GAUTHIER

IL EST RÉSOLU de procéder à l'achat de 80 000 litres de chlorure de calcium liquide 35 % auprès de Bourget au coût de 0,276 \$ le litre, pour un total de 22 080 \$ plus les taxes.

IL EST RÉSOLU de procéder à l'achat de 56 tonnes de calcium en flocons auprès de Sel Warwick au coût de 432,67 \$ la tonne, pour un total de 24 229,52 \$ plus les taxes, transport inclus.

IL EST RÉSOLU d'autoriser la directrice générale à effectuer les paiements auprès des fournisseurs après la livraison des produits.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

LOISIRS

Soirée des bénévoles

ATTENDU QUE la Municipalité de Stoke souhaite souligner la contribution des bénévoles qui s'impliquent sur son territoire;

ATTENDU QUE la semaine de l'action bénévole se tiendra au Québec du 7 au 11 avril prochains;

Rés. #2014-077

SUR UNE PROPOSITION DE : SYLVAIN CHABOT
APPUYÉE PAR : MARIO CARRIER

IL EST RÉSOLU d'accorder un budget de 2800 \$ pour tenir une soirée de reconnaissance des bénévoles, incluant un montant de 300 \$ réservé pour versé une bourse à une personne qui sera déclarée « ambassadeur de l'année »;

IL EST RÉSOLU de tenir cette soirée le vendredi 11 avril prochain à la salle Les Appalaches.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

SÉCURITÉ PUBLIQUE

Lucie Gauthier fait la lecture du rapport préparé par le directeur du service incendie.

Achats pour le mois de mars

Rés. #2014-078

SUR PROPOSITION DE : LUCIE GAUTHIER
APPUYEE PAR : DANIEL DODIER

IL EST RÉSOLU d'autoriser le directeur du service incendie à procéder à l'achat de deux adaptateurs de boyaux 2,5 pouces auprès d'Aréo-feu au coût de 68 \$ chacun plus les taxes.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Gyrophare rouge pour le directeur du service incendie

ATTENDU QUE le directeur du service incendie peut faire installer un gyrophare dans son véhicule personnel;

ATTENDU QUE pour ce faire, il doit obtenir l'approbation de la Municipalité;

ATTENDU QUE cet équipement et son installation sont aux frais du pompier;

Rés. #2014-079

SUR PROPOSITION DE : LUCIE GAUTHIER
APPUYEE PAR : DANIEL DODIER

IL EST RÉSOLU d'appuyer la demande d'autorisation déposée auprès de la SAAQ par M. Martin Grenier, directeur du service incendie de Stoke, pour installer un gyrophare rouge sur son véhicule personnel.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

DÉVELOPPEMENT, URBANISME ET ENVIRONNEMENT

Journée de l'arbre

ATTENDU QUE la Municipalité de Stoke tient une journée annuelle de l'arbre, habituellement le samedi précédent la fête des Patriotes, cette année le 17 mai;

ATTENDU QUE l'organisme qui fournit gratuitement des arbres, qui sont distribués lors de cette activité, ne peut fournir des arbres avant le 24 mai;

Rés. #2014-080

SUR PROPOSITION DE : LUCIE GAUTHIER
APPUYEE PAR : MARIO CARRIER

IL EST RÉSOLU de tenir la Journée de l'arbre le samedi 24 mai 2014;

IL EST RÉSOLU d'acheter, à cette occasion, pour 600 \$ de compost, qui sera distribué gratuitement auprès des citoyens.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RESSOURCES HUMAINES

Entrée en poste du journalier-opérateur saisonnier

ATTENDU QUE la convention collective prévoit que M. Rolland Goupil effectue 1295 heures par année, soit environ 35 semaines;

ATTENDU QUE M. Rolland Goupil est à l'emploi de la municipalité de Stoke depuis plusieurs années et souhaite revenir pour la saison estivale 2014;

Rés. #2014-081

**SUR PROPOSITION DE : DANIEL DODIER
APPUYEE PAR : LUCIE GAUTHIER**

IL EST RÉSOLU de procéder au rappel de l'employé en mars, selon les besoins opérationnels.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Modification de titres de postes

ATTENDU QUE certaines modifications aux responsabilités ont eu lieu après la signature de contrats de travail;

ATTENDU QU'il convient de modifier le titre de certains postes;

Rés. #2014-082

**SUR PROPOSITION DE : DANIEL DODIER
APPUYEE PAR : SYLVAIN PAQUIN**

IL EST RÉSOLU de modifier le titre de « contremaître municipal » pour « inspecteur municipal »;

IL EST RÉSOLU de modifier le titre de « contremaître aux travaux publics et services techniques » pour « directeur des travaux publics et services techniques »;

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Modification à l'organigramme de la Municipalité

ATTENDU QUE l'inspecteur municipal et le directeur des travaux publics et services techniques partagent plusieurs responsabilités et champs d'expertise et d'activité;

Rés. #2014-083

**SUR PROPOSITION DE : DANIEL DODIER
APPUYEE PAR : LUCIE GAUTHIER**

IL EST RÉSOLU de modifier l'organigramme afin que l'inspecteur municipal soit sous la supervision du directeur des travaux publics et services techniques.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Retour de la secrétaire administrative

Rés. #2014-084

**SUR PROPOSITION DE : DANIEL DODIER
APPUYEE PAR : SYLVAIN PAQUIN**

IL EST RÉSOLU de réintégrer Marilyne Perron à compter du mois d'août, selon les besoins opérationnels.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

8.00 TRESORERIE

Salaires

ATTENDU QUE la secrétaire-trésorière dépose les rapports faisant état des dépenses autorisées pendant la période du mois de février 2014, ce, en vertu des règlements de délégation pour les employés municipaux, art. 961 CMQ;

Rés. #2014-085

**SUR PROPOSITION DE : MARIO CARRIER
APPUYEE PAR : DANIEL DODIER**

IL EST RÉSOLU d'approuver les salaires du mois de février 2014 pour un montant de 17 671,90 \$ selon un rapport déposé par la secrétaire-trésorière ;

Salaires février 2014 employés (chèques #201400070 à 2014000110) 17 671,90 \$

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Comptes à payer

ATTENDU QUE la secrétaire-trésorière dépose les rapports faisant état des dépenses autorisées pendant la période du mois de février 2014, ce, en vertu des règlements de délégation pour les employés municipaux, art. 961 CMQ;

Rés. #2014-086

SUR PROPOSITION DE : MARIO CARRIER
APPUYEE PAR : SYLVAIN CHABOT

IL EST RÉSOLU d'accepter les listes des comptes à payer :

2014-03A	Comptes à payer en date du 3 mars 2014	223 100,32 \$
2014-02B	Comptes payés depuis le 3 février 2014	21 560,58 \$

IL EST RÉSOLU d'autoriser la secrétaire-trésorière à effectuer le paiement de ces comptes à qui de droit.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

9.00 AVIS DE MOTION

9.01 Règlement No 493 modifiant le règlement de lotissement No 461

Avis de motion est par la présent donné par Lucie Gauthier qu'à une prochaine séance sera présenté pour adoption, le règlement N° 493 modifiant le règlement de lotissement N° 461 dans le but de prévoir que le conseil municipal peut décider la forme de la contribution pour fins de parcs.

Dispense de lecture du règlement est donnée et le projet de règlement est remis à tous les membres du conseil.

10.00 ADOPTION DES REGLEMENTS

10.01 Règlement N° 492 modifiant le règlement de zonage N° 460

ATTENDU QUE la municipalité de Stoke applique sur son territoire un règlement de zonage et qu'il apparaît nécessaire d'apporter des modifications à ce règlement;

ATTENDU QUE pour modifier un tel règlement, la municipalité doit suivre les procédures prévues aux dispositions des articles 123 et suivants de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*;

ATTENDU QU'une assemblée publique de consultation a eu lieu le 3 mars sur le premier projet de règlement N° 492;

ATTENDU QUE la municipalité doit, conformément aux dispositions de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme, adopter un second projet afin de poursuivre la démarche de modification du règlement de zonage;

ATTENDU QUE le conseil doit apporter une modification au premier projet de règlement afin de se conformer au schéma d'aménagement de la MRC;

Rés. #2014-087

SUR PROPOSITION DE : SYLVAIN PAQUIN
APPUYEE PAR : LUCIE GAUTHIER

IL EST RÉSOLU d'adopter par la présente le second projet de règlement N° 492 conformément à l'article 128 de la Loi.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

11.00 AFFAIRES NON TERMINÉES

11.01 Résolution eau potable et gaz de schiste

Point reporté.

11.02 Appui aux postiers

ATTENDU QU'en 2014, le gouvernement fédéral reverra sa façon de gérer le service postal public en effectuant un examen du *Protocole du service postal canadien*;

ATTENDU QUE Postes Canada se prépare à l'examen en faisant campagne en faveur d'importantes réductions de service;

ATTENDU QUE Postes Canada a déjà procédé à une énorme réduction de service en fermant on en réduisant la taille de bureaux de poste publics, en éliminant la livraison à des boîtes aux lettres rurales et en réduisant le nombre de boîtes aux lettres publiques;

ATTENDU QUE Postes Canada et le gouvernement fédéral devraient tout faire en leur pouvoir pour éviter des compressions additionnelles dans le cadre de l'examen du *Protocole* et devraient plutôt faire face aux questions financières en offrant, à l'instar de nombreuses autres administrations postales ailleurs dans le monde, de nouveaux services générateurs de revenus, y compris des services financiers lucratifs comme le paiement de factures, des services liés aux assurances et des services bancaires;

Rés. #2014-088

SUR PROPOSITION DE : MARIO CARRIER
APPUYEE PAR : SYLVAIN CHABOT

IL EST RÉSOLU que la Municipalité de Stoke transmette la présente résolution afin de demander à la ministre responsable de la Société canadienne des postes que le gouvernement fédéral, durant l'examen du *Protocole*, prenne en considération des manières novatrices de générer des revenus postaux, y compris la prestation de services financiers comme le paiement des factures, des services liés aux assurances et des services bancaires.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

11.03 Mise à jour de la bibliothèque

ATTENDU QUE la bibliothèque Réjeanne Venner est membre du Centre régional de services aux bibliothèques publiques de l'Estrie;

ATTENDU QU'il convient de modifier les coordonnées des personnes inscrites comme représentantes de la bibliothèque auprès de l'association;

Rés. #2014-089

SUR PROPOSITION DE : DANIEL DODIER
APPUYEE PAR : SYLVAIN CHABOT

IL EST RÉSOLU d'inscrire Mmes Réjeanne Venner et Lucie Gauthier comme représentants de Stoke auprès du CRSBPE.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

11.04 Vacances annuelles 2014

ATTENDU QUE le conseil municipal doit prévoir une période de deux semaines de fermeture complète de ses activités entre le 2^e dimanche de juillet et le 1^{er} samedi d'août;

ATTENDU QUE les vacances nationales dites « de la construction » s'étendent cette année du 20 juillet au 2 août inclusivement;

Rés. #2014-090

SUR PROPOSITION DE : SYLVAIN PAQUIN
APPUYEE PAR : SYLVAIN CHABOT

IL EST RÉSOLU que la fermeture annuelle des activités municipales pour l'été 2014 sera du 20 juillet au 2 août inclusivement. Le directeur des travaux publics verra à nommer un employé de garde en voirie et aux parcs pendant cette période.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

11.05 Liste de destruction des archives

ATTENDU QUE l'article 7 sur la *Loi sur les archives* oblige tout organisme public à établir et à tenir à jour un calendrier de conservation des documents;

ATTENDU QUE l'article 9 de cette même loi, lie l'organisme public à son calendrier;

ATTENDU QUE l'article 13 de cette même loi prévoit que, sous réserve de ce que prévoit le calendrier de conservation, nul ne peut aliéner ou éliminer un document actif ou semi-actif d'un organisme public;

ATTENDU QUE l'article 199 du *Code municipal* stipule que le secrétaire-trésorier ne peut se désister de la possession des archives de la municipalité qu'avec la permission du conseil, ou sur l'ordre d'un tribunal;

Rés. #2014-091

SUR PROPOSITION DE : SYLVAIN CHABOT
APPUYEE PAR : MARIO CARRIER

IL EST RÉSOLU d'approuver la liste de destruction des archives préparée par Michel Hamel, de HB Archivistes, s.e.n.c et datée du 13 février 2014 et d'autoriser la secrétaire-trésorière à procéder à la destruction de ces documents.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

11.06 Présentation des services du Centre local de développement

ATTENDU QUE le Centre local de développement (CLD) constitue un service de première ligne en entrepreneuriat individuel et collectif pour la MRC du Val-Saint-François;

ATTENDU QUE le CLD souhaite se faire connaître auprès des élus et entrepreneurs locaux dans les différentes municipalités de la MRC;

ATTENDU QUE plusieurs entrepreneurs de la Municipalité de Stoke méconnaissent les services et produits financiers offerts par le CLD;

Rés. #2014-092

SUR PROPOSITION DE : DANIEL DODIER
APPUYEE PAR : SYLVAIN CHABOT

IL EST RÉSOLU de tenir une soirée d'information le mardi 1^{er} avril à la salle Les Appalaches;

IL EST RÉSOLU d'y allouer un budget de 400 \$ pour offrir un goûter aux participants.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

12.00 DEPÔT DES RAPPORTS ET SUIVIS DE DOSSIERS

12.01 Rapport – inspecteur municipal

Les élus prennent connaissance du document.

12.02 Rapport – directeur du service incendie

Les élus prennent connaissance du document.

13.00 AFFAIRES NOUVELLES

13.01 Formations pour les élus

ATTENDU l'élection de nombreux nouveaux élus en novembre 2013;

ATTENDU QUE la FQM offre différentes formations destinées aux élus et gestionnaires municipaux;

Rés. #2014-093

SUR PROPOSITION DE : LUCIE GAUTHIER
APPUYEE PAR : SYLVAIN CHABOT

IL EST RÉSOLU de procéder à l'inscription de Lucie Gauthier et Daniel Dodier à la formation « Rôles et responsabilités des élus » le 21 mars prochain à Orford au coût de 325 \$ par personne.

IL EST RÉSOLU de procéder à l'inscription de Mario Carrier à la formation « Maîtrisez vos dossiers municipaux » le 24 mai prochain à Weedon au coût de 265 \$ par personne.

IL EST RÉSOLU de rembourser les frais de transport des participants, selon la politique en vigueur.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

13.02 Modification au Règlement sur les restrictions visant l'utilisation des bâtiments

ATTENDU QUE les coordonnées du Lac Stoke dans le *Règlement sur les restrictions visant l'utilisation des bâtiments* (RRVUB) semblent erronées;

Rés. #2014-094

SUR PROPOSITION DE : LUCIE GAUTHIER
APPUYÉE PAR : SYLVAIN PAQUIN

IL EST RÉSOLU de demander à Transports Canada de procéder à la modification des coordonnées du Lac Stoke dans l'Annexe 3 (eaux dans lesquelles les bâtiments à propulsion mécanique sont interdits), partie 5 (Québec), article 69 pour inscrire 45°31'07''N – 71°48'41''O.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

13.03 Adoption des états financiers 2013

ATTENDU QUE Shawn Frost de la firme Raymond Chabot Grant Thornton, a fait la présentation des états financiers devant les membres du conseil municipal;

Rés. #2014-095

SUR PROPOSITION DE : DANIEL DODIER
APPUYÉE PAR : SYLVAIN PAQUIN

IL EST RÉSOLU d'adopter les états financiers annuels de la municipalité de Stoke pour l'année 2013, tel que présentés par la firme Raymond Chabot Grant Thornton.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

13.04 Nomination des vérificateurs pour l'exercice se terminant au 31 décembre 2014

ATTENDU QUE la firme Raymond Chabot Grant Thornton assure l'audit annuel de la Municipalité de Stoke et offre un service satisfaisant;

Rés. #2014-096

SUR PROPOSITION DE : SYLVAIN PAQUIN
APPUYÉE PAR : SYLVAIN CHABOT

IL EST RÉSOLU que la municipalité de Stoke mandate la firme Raymond, Chabot, Grant Thornton pour effectuer l'audit de l'exercice financier 2014.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

13.05 Reddition de compte au MTQ

ATTENDU QUE le ministère des Transports a versé une compensation de 128 002 \$ pour l'entretien du réseau routier local pour l'année civile 2013;

ATTENDU QUE les compensations distribuées à la Municipalité visent l'entretien courant et préventif des routes locales 1 et 2 ainsi que les éléments des ponts, situés sur ces routes, dont la responsabilité incombe à la Municipalité;

ATTENDU QUE la présente résolution est accompagnée de l'Annexe A identifiant les interventions réalisées par la Municipalité sur les routes susmentionnées;

ATTENDU QU'un vérificateur externe a présenté dans les délais signifiés pour le dépôt de la reddition des comptes l'Annexe B ou un rapport spécial de vérification externe dûment complété.

Rés. #2014-097

SUR PROPOSITION DE : SYLVAIN CHABOT
APPUYÉE PAR : MARIO CARRIER

IL EST RÉSOLU que la Municipalité de Stoke informe le ministère des Transports de l'utilisation des compensations visant l'entretien courant et préventif des routes locales 1 et 2 ainsi que les éléments des ponts, situés sur ces routes, dont la responsabilité incombe à la Municipalité, conformément aux objectifs du Programme d'aide à l'entretien du réseau routier local.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

13.06 Demande à la CPTAQ

ATTENDU QUE la demande n'implique pas de morcellement;

ATTENDU QUE la demande n'a aucun impact sur l'agriculture;

ATTENDU QUE Placements Montcalm enr. est le propriétaire de la partie du lot 15A rang 3, cadastre de Stoke dument acquis et enregistré à la publicité des droits sous le numéro 104 307.

ATTENDU QUE présentement, l'accès à la partie blanche se limite à un sentier dans la zone verte et que pour développer les 20,36 hectares de zone blanche, une rue doit être construite.

ATTENDU QUE la demande est conforme à la réglementation de la municipalité.

Rés. #2014-098

SUR PROPOSITION DE : SYLVAIN CHABOT

APPUYEE PAR : MARIO CARRIER

IL EST RÉSOLU que le conseil de la Municipalité de Stoke appuie et recommande la demande d'autorisation pour une utilisation non agricole dans ce dossier.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

13.07 Charte des saines habitudes de vie

ATTENDU QUE le Val en forme est constitué de partenaires issus de plusieurs milieux (santé, scolaire, municipal, communautaire et associatif) engagés autour des saines habitudes de vie des jeunes;

ATTENDU QUE Val en forme entend sensibiliser et mobiliser les organisations du territoire autour d'une charte de principes définissant les valeurs porteuses du développement des jeunes et rappelant le rôle de chacun quant à la mise en place de milieux de vie favorables à l'acquisition de saines habitudes de vie des jeunes et de leur famille;

ATTENDU QUE les citoyennes et citoyens élus ont une responsabilité commune de favoriser ensemble la qualité de vie de nos jeunes;

ATTENDU QUE les jeunes ont droit à une équité dans l'offre de service en accord avec leurs différences et leurs besoins.

ATTENDU QUE la famille est partie prenante de l'engagement local d'un milieu sain et actif.

ATTENDU QUE nous devons respecter les jeunes et leurs différences et leurs aspirations.

ATTENDU QUE nous devons viser l'équilibre entre les besoins individuels et collectifs pour faciliter le bien commun de tous.

ATTENDU QUE les communautés et les organisations s'engagent à agir ensemble, avec le Val en forme, pour les saines habitudes de vie;

Rés. #2014-099

SUR PROPOSITION DE : LUCIE GAUTHIER

APPUYEE PAR : DANIEL DODIER

IL EST RÉSOLU d'engager la Municipalité de Stoke au développement et au maintien d'une saine alimentation et d'un mode de vie physiquement actif chez les jeunes en :

- Favorisant les décisions, autant que possible, qui tiennent compte d'un mode de vie physiquement actif et de saine alimentation;
- Favorisant l'accessibilité à des activités physiques ou des lieux indépendamment de la condition sociale, économique et socioculturelle des jeunes et de leur famille;
- Favorisant le renforcement du partenariat sur le territoire pour le projet Val en forme en participant et en facilitant le développement des actions dans les milieux.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

13.08 Rénovations au bureau municipal

ATTENDU QUE la réorganisation de la structure organisationnelle, au cours des dernières années, demande un réaménagement physique de l'espace de travail au bureau municipal;

Rés. #2014-100

SUR PROPOSITION DE : SYLVAIN CHABOT

APPUYEE PAR : DANIEL DODIER

IL EST RÉSOLU d'accorder un budget de 1650 \$ pour rénover un espace-bureau au 2^e étage du bureau municipal.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

13.09 Vente d'immeubles pour non-paiement de taxes

ATTENDU QUE des propriétaires ont fait défaut à leur obligation de payer les taxes municipales sur leur immeuble;

ATTENDU QUE l'article 1023 du *Code municipal* prévoit que le conseil peut déléguer le secrétaire-trésorier pour transmettre à la MRC la liste des personnes endettées pour les taxes municipales;

ATTENDU QUE la liste des personnes dont le compte de taxes est âgé de trois ans, conformément à l'article 985 du *Code municipal*, a été remise aux membres du conseil;

Rés. #2014-101

SUR PROPOSITION DE : SYLVAIN PAQUIN

APPUYÉE PAR : LUCIE GAUTHIER

IL EST RÉSOLU de mandater la directrice générale et secrétaire-trésorière de demander à la MRC la vente des immeubles visés dans ladite liste; les citoyens peuvent toutefois régler leur dette d'ici à l'envoi de la liste à la MRC.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

13.10 Délégation lors de la vente d'immeubles pour non-paiement de taxes

Rés. #2014-102

SUR PROPOSITION DE : SYLVAIN CHABOT

APPUYÉE PAR : DANIEL DODIER

IL EST RÉSOLU de mandater le maire, ou si nécessaire, la directrice générale/secrétaire-trésorière, comme représentant de la Municipalité pour enchérir et/ou acquérir des immeubles au nom de la municipalité (art. 1038 du Code municipal) lors de la vente pour défaut de paiement de taxes, qui se tiendra le jeudi 12 juin 2014 à 10 h, à la MRC du Val-Saint-François, au 810 Montée du Parc à Richmond.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

14.00 INVITATIONS

Aucune invitation reçue.

15.00 VARIA

Aucun sujet.

16.00 PÉRIODE DE QUESTIONS

Pas de question de l'auditoire.

17.00 FERMETURE

ATTENDU QUE l'ordre du jour est épuisé;

Rés. #2014-103

SUR PROPOSITION DE : SYLVAIN PAQUIN

APPUYÉE PAR : DANIEL DODIER

IL EST RÉSOLU de lever l'assemblée à 21 h 25.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ